

Dép. 75
« Métabole »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

L'association « Métabole » a été créée à Paris en 1994, suite à l'obtention de l'autorisation de fonctionnement obtenue de la DASES de Paris. Elle gère :

- 1 établissement de 90 places à Paris (24, rue Léon Frot 75011 Paris - contact@metabole.asso.fr - - Tél : 01 75 77 54 90) - Directrice : Mme Nabiha KHELIFI
- 1 établissement de 60 places en Seine-Saint-Denis ouvert en 2006 (155, av. Jean Lolive 93500 Pantin - contact93&metabole.asso.fr - Tél : 01 75 62 21 00 - Directrice : Mme Monéra DUBOSCQ

Gestionnaire/Siège social

Association MÉTABOLE. Il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif.

Monsieur FLORIAN, Directeur Général

206, rue de Belleville

75020 Paris

Tél. : 01 75 77 70 57

E.mail : siege@metabole.asso.fr

<http://www.metabole.asso.fr>

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

Métabole reçoit principalement des jeunes de Paris et de Seine-Saint-Denis, ainsi que des départements d'Ile-de-France, plus rarement de province. Le dispositif permet un accueil de 150 personnes dont les difficultés psychologiques sont de nature à invalider leur insertion sociale et professionnelle âgées de 17 à 21 ans, mais peut cependant par dérogation être ouvert à des adolescents de 16 ans (soit 54 750 journées théoriques).

Cadre juridique

Métabole dispose pour ses deux établissements d'une habilitation Aide Sociale à l'Enfance et d'autorisations délivrées en janvier 2012 pour une durée de 15 ans au titre de l'article L312-1-I-1° du Casf et accueille des jeunes en accueil provisoire et principalement suite à une Ordonnance de Placement Provisoire à l'ASE.

Financement

Le tarif journalier 2011 est de 109,41 € pour l'établissement de Paris et de 105,37 € pour l'établissement de Seine Saint-Denis.

Avec ce prix de journée, l'association couvre le prix des loyers + charge des hébergements des usagers, les allocations mensuelles et les titres de transport des usagers, les salaires et charges des salariés, les honoraires des psychologues et l'ensemble des charges fixes associatives.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet

Métabole inscrit son projet de « service d'aide psychosociale » dans le champ d'intervention de l'Aide Sociale à l'Enfance. La création du service repose sur un constat tiré d'une pratique : celui qu'une part non négligeable des adolescents et jeunes majeurs pris en charge par les services de l'ASE ne trouve pas sa place au sein des établissements et des services susceptibles de les accueillir. D'autre part, que ces adolescents sont confrontés à des problématiques psychologiques, voire psychopathologiques qui invalident plus ou moins leur insertion sociale et professionnelle.

Difficile de faire la part des choses entre cette crise d'adolescence et un tableau clinique avéré. Une étude effectuée par l'équipe de Métabole et le psychologue clinicien, a amené à comparer les symptômes de ces adolescents à la nosographie psychiatrique. Cette analyse a permis de mettre en avant que certaines pathologies de l'enfance n'avaient pas été repérées et que les prises en charge collectives en internat masquaient certains troubles du comportement qui n'étaient donc pas repérés.

Une analyse amenait les créateurs à diagnostiquer chez la plupart de ces jeunes un ensemble de difficultés communes :

- troubles du comportement social,
- symptômes psychoaffectifs et processus dissociatifs souvent inquiétants,
- désocialisation, isolement, marginalisation,
- histoire de vie traumatique.

Sur cette base, trois raisons majeures pouvaient être susceptibles d'expliquer que ces jeunes demeurent, au fil des placements successifs, en marge des dispositifs d'aide :

- leur rejet de tout ce qui fait institution à leurs yeux,
- leur refus des modes d'hébergement collectif,
- leur impossibilité à se saisir et à s'adapter aux modalités et aux offres de soins psychologiques qui leur sont faites et dont ils ont cependant besoin.

Personne(s) à l'initiative du projet

Métabole a été créée à l'initiative d'un groupe de professionnels du champ psychothérapeutique et socio-éducatif qui ont participé depuis le milieu des années 1980 à l'élaboration et à la mise en place de réponses nouvelles aux besoins des adolescents en difficulté (Les Quatre Chemins, Paris - Thélèmythe - Métabole)

Référence à un projet du même type

Le projet se réfère au projet de Thélèmythe, créé en 1989, que les fondateurs de Métabole ont contribué à créer et/ou à développer.

D'autre part, le parcours professionnel des créateurs de Métabole a fortement influencé le projet puisqu'ils avaient une expérience antérieure du travail avec des adolescents et jeunes majeurs au sein de dispositifs innovants. Il s'agissait avec Métabole d'adapter un projet au plus près des difficultés et des besoins de ces jeunes.

Références théoriques

Les références théoriques sur lesquelles se fonde l'aide psychosociale proposée par Métabole s'inscrit dans des références et des orientations psychanalytiques sans affiliation à une école précise.

Caractéristiques des jeunes accueillis

Métabole accueille des jeunes de 17 à 21 ans, voire 16 ans par dérogation. Le profil de jeunes est en rapport direct avec la prise en charge possible du jeune en lien avec les deux objectifs du projet de l'association :

- une restauration psycho-affective de l'adolescent via une psychothérapie,
- une insertion sociale et professionnelle de l'adolescent.

Ce repérage, lors de l'accueil, des possibilités de mise en œuvre de ces deux objectifs permet de dire que l'accueil est ouvert à tout jeune pour lequel un engagement mutuel dans le cadre d'un projet individualisé est envisageable.

Par contre, le projet de service et les moyens mis en œuvre et, plus particulièrement, la mise en situation d'autonomie, s'apparentent à une intervention ambulatoire et, de ce fait, ne permettent pas de prendre en charge des jeunes présentant des problèmes de toxicomanie grave, de prostitution avérée, des pathologies psychiatriques nécessitant la présence d'adultes en permanence, de marginalisation trop importante, ni les adolescentes enceintes.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation de moyens existants

La mise en place du service Métabole a nécessité l'obtention de la totalité des moyens en personnel, financier et locaux. Ces derniers sont en location.

Objectifs du projet

Le projet de Métabole a une double finalité d'insertion sociale et professionnelle et de restauration psychoaffective des jeunes en difficulté, correspondant à une option pédagogique d'ensemble. La singularité de la prestation consiste à articuler ces deux dimensions de l'aide en une seule et cohérente « praxis » dans le cadre d'un dispositif nommé « psychosocial ».

Date de début de projet

L'association Métabole a été fondée en 1994.

Date de démarrage de l'action

Les premières prises en charge ont débuté le 2 mai 1994

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

- **Mars 94**
 - Accueil des premiers jeunes. L'équipe fondatrice est composée de Xavier FLORIAN, directeur ; Nabiha KHELIFI, directrice adjointe chargée du suivi des situations ; Françoise CARAYON, directrice adjointe chargée des questions cliniques et Sonia AZZOUNI, comptable.
- **1998**
 - L'établissement est entièrement développé. Il accueille près de 100 jeunes, répartis en 3 unités de 30/35 jeunes. L'équipe est composée d'un directeur, de deux directrices adjointes, de 3 chefs de service coordinateurs d'unité, d'une secrétaire-hôtesse d'accueil.
- **1999**
 - Départ de Françoise CARAYON.
- **2000**

- Création de l'Espace de Recherche Psychosocial dédié à l'analyse des pratiques institutionnelles et aux développements conceptuels.
- Création du site Internet de l'association (www.metabole.asso.fr)
- **2003**
 - Abandon de l'hébergement hôtelier (sauf situation d'urgence) au profit d'un hébergement en studio, voire en Foyers de jeunes travailleurs (environ 10% des hébergements). Création d'un service hébergement dédié et d'une équipe technique qualifiée chargée de la gestion et de l'entretien du parc immobilier.
 - Organisation de journées d'étude et de formation sur le thème :
« *L'accompagnement psychosocial des adolescents en grande difficulté. Liens, relations, transferts* ».
- **2005**
 - Passage devant le CROSMS et arrêtés de création de l'établissement de Paris (MÉTABOLE 75 : 90 places) et d'un établissement en Seine-Saint-Denis (MÉTABOLE 93 : 60 places), tous deux au titre du 12° du titre I de l'article 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (établissements ou services à caractère expérimental). MÉTABOLE est ainsi le premier dispositif de ce type à être dûment autorisé.
 - Création du poste de directeur général, attribué à Xavier FLORIAN. Nabiha KHELIFI devient directrice de MÉTABOLE 75.
- **Janvier 2006**
 - Création de MÉTABOLE 93. L'équipe fondatrice est composée de Monéra DUBOSCQ, directrice ; Yasmina SLAMI, directrice adjointe et Alain GAMICHON, psychologue, responsable des questions cliniques.
- **2007**
 - Création des services partagés (direction générale, service hébergements et service comptabilité) avec installation dans des bureaux indépendants.
 - Création des postes d'« assistantes des coordinateurs » permettant un meilleur accompagnement institutionnel des usagers.
- **2009**
 - Mise en œuvre de l'évaluation interne (art. L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles) au sein des deux établissements : élaboration d'un référentiel.
- **2010**
 - MÉTABOLE 93 est entièrement développé. Il accueille 60 jeunes, répartis en 2 unités de 30 jeunes. L'équipe est composée d'une directrice, d'une directrice adjointe, d'un responsable des questions cliniques, de 2 chefs de service coordinateurs d'unité, d'une assistante, d'une secrétaire-hôtesse d'accueil et d'une éducatrice en hébergements.
 - Nomination d'un commissaire aux comptes.
 - Création des postes d'« éducateurs en hébergement » permettant un meilleur accompagnement à la mise en situation d'autonomie des usagers.
 - Rénovation des statuts de l'association et actualisation de ses buts.
 - Évaluation interne : recueil des données, cotation et axes d'amélioration.
- **2011**

- Rénovation du site Internet de l'association.
- Préparation de journées d'étude et de formation sur le thème « *Errance(s) adolescentes* ».
- Première évaluation interne.
- **2012**
 - Autorisation délivrée pour 15 ans par le département de Paris à l'association MÉTABOLE pour gérer un établissement d'hébergement et d'accompagnement psychosocial de 90 places pour garçons et filles âgés de 17 à 21 ans au titre de l'article L312-1-I-1° du Casf.
 - Autorisation délivrée pour 15 ans par le département de Seine-Saint-Denis à l'association MÉTABOLE pour gérer un établissement d'hébergement et d'accompagnement psychosocial de 60 places pour garçons et filles âgés de 16 à 21 ans au titre de l'article L312-1-I-1° du Casf.

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Deux grandes étapes prédominent la prise en charge :

- le processus d'admission,
- la mise en situation d'autonomie et l'accompagnement global personnalisé

Le processus d'admission :

Il se met en place suite à un accord de principe du responsable administratif et l'envoi par le professionnel qui l'accompagne d'une note de situation qui présente le parcours et la situation de l'utilisateur et motive son orientation vers le service.

Le processus d'admission comporte plusieurs étapes :

- un premier entretien avec un coordinateur, et le travailleur social prescripteur, qui évalue l'existence de la demande du jeune. Celui-ci est invité à parler de sa situation, de ses difficultés, de ses attentes et projets. Les objectifs et le cadre du dispositif susceptible de lui être proposés lui sont précisés. La question de la demande du jeune est présente : il ne s'agit pas d'attendre du jeune qu'il soit en demande de thérapie, mais de repérer s'il évoque des éléments de sa vie actuelle comme faisant difficulté pour lui, voire de faire des liens avec le passé. Le processus d'admission ne se poursuit que si le jeune confirme son intérêt pour le dispositif d'aide qui lui a été présenté.
- Trois rendez-vous sont organisés par le chef de service et communiqué au jeune : un avec chacun des trois accompagnateurs psychosociaux (psychologues) proposés par le service que le jeune rencontrera dans leurs cabinets privé. Le jeune indique ensuite à l'association celui ou celle avec qui il souhaite travailler. Chacun des trois accompagnateurs psychosociaux envoie ensuite un compte-rendu à l'association (histoire, parcours, situation actuelle, déroulement de l'entretien, projet et indique s'il serait prêt ou non à suivre ce jeune).
- Une commission d'admission (qui se déroule tous les lundis matin) : le coordinateur présente la situation au directeur du service et au responsable clinique. Cela permet de mettre en perspective l'ensemble des éléments recueillis par croisement des regards afin de mieux mesurer l'adéquation du dispositif à la situation et le projet, d'élaborer des contours d'une stratégie psychosociale.
- Un dernier entretien avec le directeur adjoint/responsable clinique conclut le processus d'admission (perception du dispositif par le jeune, confirmation de son intérêt, complément d'évaluation). Ce n'est qu'après ce rendez-vous que la décision

d'admission est prise. Un rendez-vous est alors fixé à l'Aide Sociale à l'Enfance pour engager la prise en charge.

Dès le premier jour de sa prise en charge, l'utilisateur reçoit un livret d'accueil contenant le règlement de fonctionnement du service et la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Dans le mois suivant, il signe un contrat de séjour (également signé par ses parents ou représentants légaux lorsqu'il est mineur).

Le premier trimestre de la prise en charge constitue une période d'adaptation au dispositif proposé et à la mise en autonomie et également d'un temps d'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. L'objectif est de favoriser une mise au travail du sujet en lui donnant du temps et de lui permettre de préciser ses souhaits, mesurer ce dont il est capable et d'appréhender ce que la réalité permet. Cette période permet également la mise en route des premières démarches administratives nécessaires à la régularisation ou stabilisation de la situation (sécurité sociale, compte bancaire...).

A l'issue de ces trois mois, un bilan est effectué, permettant d'évaluer l'adéquation du dispositif avec les besoins de l'utilisateur et d'apprécier sa capacité à vivre la situation d'autonomie, à respecter le protocole d'accompagnement et à se saisir de l'aide proposée. Un projet personnalisé, élaboré par l'utilisateur avec l'aide de ses partenaires de Métabole (accompagnateur psychosocial et coordinateur), fait alors l'objet d'un contrat semestriel. Il détaille les différents volets du projet : scolarité/formation, hébergement, démarches administratives, budget, santé...)

La mise en situation d'autonomie :

La mise en situation a deux objectifs :

- rapprocher les usagers des conditions de vie qu'ils seront amenés à connaître au terme de la prise en charge,
- Inscrire les usagers au plus près du tissu social
- favoriser l'émergence et l'expression de la dimension de sujet par la mise en évidence des problèmes personnels.

Il s'agit de conduire les jeunes progressivement à nouer des relations et à tisser des réseaux, repérer les lieux ressources et les partenaires, comprendre le fonctionnement de la collectivité, connaître ses droits et ses devoirs.

• Mise en situation d'autonomie :

- *Hébergement individuel* (studio, voire chambre en FJT, l'hébergement en hôtel est réservé aux situations d'urgence ou de transition sur de courtes périodes), sans présence d'adultes au quotidien. Une démarche d'immatriculation à la CAF pour l'obtention de l'APL est exigée.
- *Allocation mensuelle* variable selon situation (420 € maxi en 2011), laissée à la libre gestion de l'utilisateur. Fractionnée dans un premier temps pour favoriser l'apprentissage de la gestion d'un budget. Si au cours du processus d'insertion le jeune perçoit un salaire, cette allocation est recalculée de manière à ce que le montant total des ressources n'excède pas 550€. 60€ de cette allocation sont retenus et affectés à un compte de caution lié à la mise à disposition d'un studio. Lors du départ du jeune, il récupère l'argent disponible sur ce compte.
- *Remboursement d'un titre de transport* jusqu'à 100% couvre les déplacements du jeune entre son lieu d'hébergement, sa famille, les bureaux de Métabole et le cabinet de l'accompagnateur psychosocial (limité à l'Ile-de-France)

• Accompagnement global personnalisé :

- Une coordination de la prise en charge par un chef de service responsable de l'élaboration et du suivi du projet personnalisé de l'utilisateur

- Un accompagnement psycho-social conduit par un psychologue clinicien qui reçoit l'usager à son cabinet sur la base de deux rendez-vous par semaine et l'accompagne dans la réalisation de son projet chaque fois que cela paraît nécessaire
- Un accompagnement à la mise en situation d'autonomie au cours du 1er trimestre de la prise en charge (renouvelable 1 fois) par une équipe éducative

Pourquoi l'accompagnement psychosocial ?

Les difficultés psychologiques sont massivement présentes chez les usagers auxquels Métabole s'adresse. Pourtant, force est de constater que ces jeunes refusent ou ne parviennent pas à se saisir des outils thérapeutiques traditionnels mis à leur disposition, alors qu'ils sont nombreux à nommer leur souffrance, voire à exprimer une demande d'aide, même si elle demeure souvent mal définie ou formulée de façon floue. L'enjeu consiste donc à développer une intervention à caractère psychothérapeutique à laquelle puisse adhérer l'adolescent.

Or, chacun peut constater que, dans les dispositifs traditionnels, fonctions, rôles et pratiques des professionnels sont bien circonscrits pour un ensemble complexe de raisons. Le fait est que ces séparations s'apparentent bien souvent à des cloisonnements qui limitent de fait les initiatives hors du champ d'intervention délimité par les disciplines ou les corpus théoriques de référence. Sur le plan de l'aide psychothérapeutique qui nous préoccupe tout particulièrement, ces limites supposent d'emblée l'aptitude du sujet à engager un travail de reconstruction psychique fondée sur une capacité à parler, c'est-à-dire à élaborer et à symboliser. Or beaucoup de ces jeunes, du fait même de leur âge, mais aussi de leur histoire et de leurs difficultés, n'en sont pas encore là. À moins de leur attribuer la responsabilité de ces empêchements - ce qui reviendrait à leur reprocher leurs difficultés - il convient clairement de considérer que les protocoles d'aide psychologique existants ne répondent ni à leurs besoins, ni à leurs attentes. Il appartient dès lors aux professionnels concernés d'en élaborer de nouveaux et, dans le cas d'espèce, d'essayer de concilier et d'articuler les logiques de soutien ou de soin psychologique, d'une part et d'insertion sociale et professionnelle, de l'autre.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

Le Directeur général est responsable des deux établissements: Métabole Paris et Métabole Seine-Saint-Denis.

Les établissements se composent :

Fonctions	Métabole Paris	Métabole Seine-Saint-Denis
Directrice	1 ETP	1 ETP
Directeur adjoint	1 ETP/Responsable des questions cliniques	1 ETP
Responsable des questions cliniques		0,8 ETP
Chefs de service	3 ETP	2 ETP
Assistants	3 ETP	1 ETP
Educateurs spécialisés	2 ETP	1 ETP
Secrétaire	1 ETP	1 ETP
Accompagnateurs psychosociaux	27 psychologues	18 psychologues

Le siège et les services partagés se composent :

- Direction générale :
 - 1 ETP directeur général
- Service hébergement :
 - 1 ETP chef de service
 - 1 ETP responsable technique
 - 2 ETP ouvriers d'entretien
- Service comptabilité-gestion :
 - 1 ETP chef de service
 - 1 ETP comptable
 - 1 ETP aide-comptable

Implication des professionnels

L'implication de tous les membres de l'équipe s'articule à des temps formalisés :

- l'accompagnateur psychosocial, psychologue indépendant en cabinet privé ayant passé contrat avec l'association, accompagne le jeune dans la vie au quotidien. Dans le cadre de cet accompagnement, l'objectif est tout autant de faire aboutir telle ou telle démarche que d'utiliser cet accompagnement pour conduire le jeune à un travail de mise en parole et mise en question ayant pour finalité la restauration psycho-affective. Cet accompagnement effectué par des psychologues est de deux rencontres hebdomadaires par jeune en cabinet auxquelles s'ajoutent, selon les situations, des accompagnements extérieurs.
- Le coordinateur est responsable du déroulement de la prise en charge au nom de l'association, il est l'interlocuteur de l'ASE. Il évalue la faisabilité du projet individualisé du jeune, aide à sa mise en forme et en suit sa réalisation et surtout n'intervient pas à la place de l'accompagnateur.

L'accompagnateur et le coordinateur forment un binôme auprès de l'utilisateur : réflexion sur la situation psychologique et sociale, élaboration des objectifs et stratégies d'accompagnement.

- le directeur adjoint/responsable des questions cliniques de l'établissement veille à la cohérence des hypothèses cliniques et aux stratégies d'accompagnement déployées. Il valide l'admission et peut revoir les adolescents qui rencontrent des difficultés psychologiques particulièrement importantes durant leur prise en charge. Il assiste le coordinateur en particulier dans ses liens avec les partenaires de psychiatrie.
- La directrice est responsable des prises en charge sur le plan administratif, social, pédagogique et thérapeutique, elle veille à la mise en œuvre du dispositif conformément au projet de service. Elle confirme l'admission des usagers au terme du premier trimestre et valide les orientations prises en amont lors de la signature du contrat semestriel.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Le Directeur général développe les activités de l'association, dirige le siège et les services administratifs et généraux et veille à :

- La mise en œuvre du projet associatif
- L'élaboration et l'adaptation des projets d'établissement
- L'adaptation des moyens des établissements, l'amélioration continue de la qualité et du service rendu et à la mise en œuvre de modalités d'intervention coordonnées
- L'amélioration des systèmes d'information
- la mise en place et l'adaptation des procédures de contrôle interne et l'exécution de ces contrôles

- Au pilotage de l'évaluation interne et externe

Le partenariat mis en place par l'association est fréquent, outre avec l'ASE et les services d'AEMO, avec les missions locales du secteur où le jeune est hébergé, les associations traitant les démarches de régularisation de titres de séjour, les lieux d'hospitalisation d'urgence lors de crises.

En lien avec le directeur générale, les directrices ont en charge :

- La conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement (organisation générale de l'établissement, admissions des usagers, suivi des situations, sorties, rapport d'activité, etc.)
- La gestion et animation des ressources humaines des personnels salariés et non salariés de l'établissement conformément au règlement intérieur (embauches, sanctions, entretiens annuels, réunions de travail, etc.)
- La gestion budgétaire dans la limite de la détermination des mesures à reconduire et des mesures nouvelles,
- La coordination avec les institutions et intervenants extérieurs travaillant avec l'établissement qu'elle dirige (partenariats, relations avec l'ASE, comptes-rendus, etc.).

Temps et modalités de régulation en équipe

Outre les temps de coordination décrit dans le cadre de la prise en charge de l'adolescent, des temps de régulation interne sont prévus :

- *Avec les accompagnateurs psychosociaux :*
 - Réunions cliniques tous les mois pour chaque unité où participent les 9 accompagnateurs psychosociaux, le coordinateur, le responsable clinique et un représentant de la direction de l'établissement. La régulation est effectuée par un médecin psychiatre extérieur et l'objectif est de « mettre au travail la réflexion autour de la clinique des jeunes pris en charge ».
 - Réunion institutionnelle trimestrielle en présence du directeur général où sont débattus des thèmes institutionnels
 - Réunions en comité restreint en présence du coordinateur, d'un accompagnateur psychosocial et du directeur adjoint/responsable des questions cliniques où sont abordés les situations d'un ou de plusieurs adolescents suivis par l'accompagnateur psychosocial présent.
 - Des rencontres et échanges multiples en binôme entre le coordinateur et chacun des accompagnateurs psychosociaux de son unité
- *Avec les salariés :*
 - Réunion hebdomadaire qui change de forme au rythme suivant :
 - Réunion de coordination trimestrielle qui réunit le directeur adjoint/responsable des questions cliniques, les chefs de services, les assistantes et l'équipe éducative où sont abordées des questions relatives à la coordination des actions de ces différents professionnels auprès des usagers
 - Réunion d'équipe bi-annuelle qui réunit l'ensemble des salariés de l'établissement, le directeur général et les chefs de service des services hébergement et comptabilité-gestion où sont abordées des questions institutionnelles
 - Réunion des cadres le reste du temps qui réunit les cadres de l'établissement avec la présence éventuelle du directeur général où sont abordées les questions liées au fonctionnement quotidien de l'établissement

- Réunions chefs de services/assistantes permettant l'ajustements des interventions et le partage des informations
- Réunions chefs de services/éducateurs permettant l'ajustements des interventions et le partage des informations
- Réunions directeur adjoint/responsable des questions cliniques/éducateurs afin de travailler les situations sous un angle clinique
- Un séminaire annuel de travail permet à l'équipe des cadres des établissements afin d'approfondir un thème institutionnel (l'hébergement, l'argent, la fonction de coordination, l'autonomie, etc.)

Des visites techniques sont régulièrement effectuées par le pôle hébergement dans les logements, le bilan est transmis à la coordinatrice et au psychologue, ce bilan faisant partie intégrante de la prise en charge.

Modalités d'entrée en contact avec le public

Sur plusieurs centaines de dossiers qui parviennent chaque année dans les établissements, environ 80 jeunes sont admis et pris en charge suivant le processus de l'association. Environ 10 à 15 % relèvent de mesures administratives, les autres relevant de l'assistance éducative judiciaire.

Implication des usagers

Le protocole d'admission permet de cerner la problématique des jeunes, de limiter les mises en échec de projets inappropriés, mais surtout que le jeune s'engage dans une démarche comprise et souhaitée.

La durée moyenne des séjours est de 2 ans pour les jeunes avec qui un projet personnalisé est signé.

La prise en charge s'interrompt en cas d'hospitalisation en psychiatrie ou d'incarcération longues.

La prise en charge est centrée sur les adolescents. Pour autant :

- Les familles sont associées conformément aux obligations légales
- Elles sont parfois introduites dans les suivis par le psychothérapeute, notamment dans le cadre d'une reconstruction de l'histoire familiale, ou lorsque pour certains jeunes un retour en famille fait partie du projet.
- La mise en autonomie favorise la régulation naturelle des relations jeune/parents, les jeunes entretiennent d'eux-mêmes des relations avec la famille.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Les locaux de l'association sont ouverts du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 9h00 à 13h00.

L'amplitude horaire de l'intervention des psychologues accompagnateurs se situe entre 8 heures et 21 heures, du lundi au samedi inclus.

Un numéro vert (gratuit) permet de joindre un responsable 24h/24, 7jours/7.

Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif

Le dispositif est bien repéré par les différents partenaires et ne nécessite pas d'information particulière. Cependant, l'association dispose d'un site internet (www.metabole.asso.fr) à partir duquel il est notamment possible de télécharger le projet des établissements et les rapports d'activité.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

L'intervention répond à un besoin analysé par un projet construit dans le cadre d'un processus bien établi.

Réaménagement ou évolution du projet

La réalisation de la première évaluation interne en juin 2012 va conduire à la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la qualité et du service rendu. La prochaine mise à jour des projets d'établissements interviendra en 2015.

Autre(s) projet(s) actuel(s)

Une réflexion sur les aménagements nécessaires au projet afin de favoriser l'accueil des jeunes dès 16 ans.

Le développement de solutions permettant l'accueil en petite collectivité et un accompagnement psychosocial pour des jeunes dès l'entrée dans l'adolescence (10/12 ans)

L'accompagnement d'autres associations pour introduire l'accompagnement psychosocial au sein de leurs projets d'établissements.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

L'association a fixé des limites à son intervention pour se garantir d'orientations inadéquates. En effet, les jeunes à problématiques lourdes et multiples ne peuvent relever de ce dispositif de mise en autonomie qui s'adresse plus particulièrement à des jeunes en souffrance. L'ASE, pour des jeunes qui lui sont confiés, sollicite l'association pour des « populations cliniques très lourdes » ce qui demanderait à cette association de sortir des limites de son projet.

Dans son rapport d'activité, l'association met chaque année en évidence le lien entre la durée des séjours et la qualité de la situation des adolescents dans les domaines suivants :

- progression en terme de niveau et/ou de qualification,
- accès à l'emploi
- accès au logement

La question de l'insertion sociale et professionnelle est primordiale dans le projet en raison de l'échéance à 21 ans.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Oui (juin 2012). Le rapport d'évaluation interne peut être téléchargé sur le site internet de l'association

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Pistes en vue d'une évaluation

Une étude de l'analyse des parcours de ces jeunes avant leur prise en charge par l'association et leur devenir (autonomie, soins, relations sociales...) serait intéressante au regard de la population prise en charge et du projet conduit.

Modalités d'analyse de la structure :

Fiche effectuée le 4 avril 2006, mise à jour 11/06/2012

A partir de :

- rencontre par trois membres de l'équipe de l'ONED du Directeur de Métabole,

- analyse de différents documents : Projet de service « dispositif psychosocial d'accueil et d'accompagnement pour adolescents en difficultés plurielles », rapport d'activité de synthèse « 1994-2004, 10 ans d'activité ».